



ContactBusiness

Informations

Solutions

*L'information active du bâtiment*

## *Nos engagements Nos conditions de vente*

### **1 - Confidentialité**

ContactBusiness s'engage à garder confidentielles toutes les informations vous concernant. Plus généralement, ContactBusiness s'engage à traiter toutes informations provenant de ses clients comme strictement confidentielles, à ne les divulguer à quiconque et à faire respecter cette obligation de confidentialité par ses préposés ou par tous tiers, avec lesquels elle pourrait être en relation dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Dans le cas des services @Contact Informations et @Contact CRM, chaque société cliente dispose d'une base de données dédiée.

### **2 - Propriétés des informations**

Toutes les informations fournies par ContactBusiness peuvent être librement utilisées par le client au sein de son entreprise, pendant ou même après la souscription à l'abonnement. Si elles devaient être redistribuées vers d'autres personnes, l'accord préalable de ContactBusiness devra être demandé. En particulier, la mise en ligne sur internet pour accès par des personnes extérieures à votre entreprise est interdite.

### **3 - Déclaration à la CNIL**

L'activité de ContactBusiness a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL sous le numéro 411788. Tout fichier client ou prospect doit faire l'objet d'une déclaration à la CNIL. Dans le cas de fichiers clients prospects la norme simplifiée n°48 peut s'appliquer.

### **4 - Formation des utilisateurs à l'installation**

Lors de la souscription de l'abonnement, l'ensemble des utilisateurs bénéficie d'une formation par groupe de 10 maximum. Un manuel de prise en main est fourni à chaque utilisateur.

### **5 - Mise à jour du logiciel**

Les applications @Contact font l'objet d'évolutions régulières. Dans le cadre de @Contact Informations et @Contact CRM, chaque client bénéficiera régulièrement et gratuitement de ces évolutions pour autant qu'elles n'aient pas un caractère optionnel.

### **6 - Administration du système**

Elle est réalisée par nos soins et comprise dans notre abonnement. Nous pouvons ainsi intervenir, paramétrer, analyser en temps réel chaque base. Cette administration peut le cas échéant être partagée avec le client s'il le souhaite.

## 7 - Hébergement, sécurité, sauvegarde

ContactBusiness s'engage à avoir à ce sujet la plus grande transparence.

L'hébergement sur des plates-formes informatiques de haute disponibilité apporte des garanties de haut niveau, tant en matière de sécurité, de sauvegarde que de performance.

## 8 - Accès pour tous les utilisateurs à la hotline

L'accès à la hotline est compris pour tous les utilisateurs\* (possible uniquement si votre base est hébergée par ContactBusiness).

La hotline est disponible les jours ouvrés de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h, en cas de fermeture pour congés une permanence technique accessible par Email est assurée.

## 9 - Non renouvellement ou rupture du contrat d'abonnement

ContactBusiness s'engage à remettre au service informatique du client, s'il en fait la demande dans les deux mois suivant sa résiliation, l'ensemble des données qui seraient en sa possession.

ContactBusiness s'engage à ne garder ensuite aucune copie de ces informations.

Le client garde la possibilité d'utiliser les informations pour une durée indéterminée et pour son propre usage.

## 10 - Copie de votre base de données sur demande

Sur demande de votre service technique une copie complète de votre base de données peut être mise à disposition (sous format MS SQL.bak). Ceci est possible sans frais 2 fois dans l'année. Si cette opération était souhaitée à une fréquence plus grande, une prestation payante serait proposée.

## 11 - Durée du contrat

Le contrat d'abonnement prend effet à l'ouverture des comptes utilisateurs pour une durée d'un an. Il se renouvellera chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet de l'abonnement, sauf refus du client. Le client a 1 mois après la date anniversaire pour signifier son refus de renouveler l'abonnement.

## 12 - Conditions de règlement

La facturation de l'abonnement annuel se fait à la mise en service.

Le règlement se fait à réception de facture.

## 13 - Juridiction compétente

En cas de litige, les parties s'engagent à chercher une solution amiable. Si aucune solution amiable ne peut aboutir, le différend sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Meaux.

*\* sauf dispositions contraires prévues par contrat*